

HORAIRES ET COORDONNÉES

Secrétariat 7 h 45 à 11 h 45 • 12 h 45 à 15 h 45

• (514) 732-1425 | cidm@cssdm.gouv.qc.ca

Service de garde 7 h à 18 h

- (514) 732—1432 | cidm.sdq@cssdm.gouv.qc.ca
- Site Internet de l'école Cœur—Immaculé—de—Marie : https://coeur—immacule—de—marie.cssdm.gouv.gc.ca
- Site Internet du CSSDM : www.cssdm.qc.ca

ENTRÉES ET SORTIES DES ÉLÈVES

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux parents de demeurer à l'extérieur de la cour.

Matin : Les élèves se présentent dans la cour entre 8h05 et 8h10. L'entrée se fait à 8h10 et les cours débutent à 8h15. L'accès à la cour est permis avant 8h05, mais l'enfant est sous la responsabilité du parent.

Après—midi : Les élèves qui dînent à la maison ne pourront entrer dans la cour avant 12h55. L'entrée se fait à 13h00 et les cours débutent à 13h05.

Les parents des élèves du primaire doivent récupérer leurs enfants par la porte située sur la rue Holy Cross, tandis que ceux du préscolaire les récupéreront par la porte située sur le boulevard Desmarchais près de la rue Laurendeau.

COMMUNICATIONS

Toute personne qui désire rencontrer un membre du personnel est priée de téléphoner au 514 732—1425 pour prendre **rendez—vous**. L'enseignante de votre enfant vous indiquera, en début d'année, le mode de communication le plus efficace pour elle.

Par mesure de sécurité, toute personne qui se présente à l'école doit utiliser, pendant les heures d'ouverture du secrétariat, la porte de l'entrée principale et s'identifier au secrétariat.

ABSENCE, RETARD ET DÉPART HÂTIF

En cas d'absence ou de retard, le parent prévient l'école via Mozaïk, par téléphone ou par courriel. Sinon, la secrétaire téléphonera à la maison. À défaut d'entrer en communication avec un parent.

L'élève en retard doit se présenter au secrétariat afin d'obtenir un billet l'autorisant à rejoindre son groupe.

En cas de départ hâtif, le parent prévient l'école et le service de garde s'il y a lieu. Tout parent qui vient chercher son enfant pendant les heures de cours doit se présenter au secrétariat. Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école ou la cour sans autorisation.

ABSENCE PROLONGÉE

lors d'une absence pour raison médicale, il est important de fournir une pièce justificative. Il n'est pas recommandé de voyager durant l'année scolaire pour des raisons pédagogiques. Les enseignants ne sont pas dans l'obligation de fournir du travail durant cette période, vous êtes donc responsable du retard accumulé par votre enfant. Vous devez remplir un formulaire d'absence prolongée au secrétariat.

Si votre enfant est absent pour plus de 20 jours consécutifs, il sera désactivé et vous devrez réinscrire votre enfant à son retour. Si l'élève est en libre—choix ou hors—territoire, il pourrait se voir redirigé vers son école de quartier ou son Centre de services scolaire (voir la Politique d'admission et de transport des élèves du CSSDM, article 2. 7. 1 des règles d'application relatives à l'admission des élèves).

CONTACT

Il est impératif d'aviser l'école de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Il est important de fournir le nom et numéro de téléphone d'un contact d'urgence. Une mise à jour de ces renseignements est primordiale à la sécurité de votre enfant. En cas d'accident grave, de malaise sérieux ou de fermeture imprévue de l'école durant la journée, nous devons être en mesure de vous joindre un contact en tout temps.

SERVICE DE GARDE « LA BOÎTE MAGIQUE »

le service de garde partage le même code de vie et les mêmes règlements que l'école.

Les enfants doivent être dûment inscrits pour fréquenter le service de garde.

Consultez la réglementation du service de garde pour de plus amples informations ou communiquer avec la responsable.



INTEMPÉRIES

En cas de tempête, des avis de fermeture des écoles sont diffusés sur le site internet du CSSDM, de l'école ainsi qu'un message sur le répondeur de l'école.

SORTIE ÉDUCATIVE

Les parents sont avisés par écrit de toute sortie éducative. Une autorisation signée est obligatoire. Pour ce faire, le parent doit compléter le coupon-réponse exigé à cette fin et le retourner à l'école selon l'échéancier prévu. Tout élève, sans autorisation signée d'un parent, ne peut participer à la sortie éducative.

Les sorties éducatives dans le quartier sont autorisées par le conseil d'établissement, l'autorisation des parents n'est pas nécessaire (parc. bibliothèque, etc.).

PARENTS BÉNÉVOLES

Vous pouvez donner votre nom en communiquant avec le secrétariat de l'école. Vous deurez remplir un formulaire de vérification des antécédents judiciaires.

- Bibliothèque
- Sorties éducatives
- Activités

RÉCURÉRATION OU RENCONTRE

Avec l'autorisation du parent, un élève pourrait bénéficier d'une récupération après les heures de classe.

Un manquement au code de vie ou aux autres règlements de l'école pourrait entrainer une retenue. Les parents seront avisés au préalable par la technicienne en éducation spécialisée ou la direction.

ALLERGIES

L'école accueille quelques élèves qui sont allergiques à certains aliments tels que les arachides, les noix, les amandes, le lait, le soya, les œufs et les fruits de mer. Certaines allergies peuvent être mortelles . Il est demandé à l'ensemble des parents de faire preuve de coopération afin d'identifier les allergènes des collations et des lunchs. Les parents des élèves allergiques montrent à leur enfant à ne pas partager de collations et de lunchs.

MALADIE ET ACCIDENT

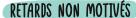
Si l'état de santé de votre enfant change, l'école doit en être avisée. L'information sera transmise aux personnes concernées.

Aucun médicament ne peut être administré à un élève sans prescription du médecin. Un formulaire d'autorisation remis par l'école deura être complété.

MATÉRIEL SCOLAIRE

Nous vous demandons de vous assurer que votre enfant a bien tout le matériel requis et identifié à son nom pour sa journée de classe (devoirs, leçons, présentation, clé USB, boîte à lunch, etc...).

Règlements



Je dois respecter l'horaire de l'école. Les retards entraı̂neront des retenues ou une rencontre avec mes parents.

COLLATIONS — ALLERGIES

J'essaie d'avoir une collation santé. La gomme, les boissons énergisantes, les boissons gazeuses, les croustilles et les friandises sont interdits dans l'école, au service de garde et sur la cour de récréation.

Je ne partage jamais mes collations ou mes repas avec les amis. Il pourrait y avoir des allergies que je ne connais pas.

TENUE VESTIMENTAIRE

- Je porte des vêtements convenables pour aller à l'école et jouer dehors en toute sécurité, selon la température.
- Je porte des vêtements sans symboles ou messages violents ou irrespectueux. Ils ne sont pas tolérés à l'école.
- Je porte des souliers plats, des sandales avec des ganses et fermées à l'avant pour des raisons de sécurité. Les Crocs sont interdits.
- Si j'ai les cheveux longs, je dois les attacher pour ne pas propager les poux.
- Je laisse ma casquette ou mon chapeau dans mon casier. Je ne les porte pas durant les heures de classe.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

 Je porte une tenue sportive la journée de mon cours d'éducation physique (T-shirt, pantalon ou short et chaussures de sport).
J'évite les espadrilles à plateforme pour ne pas me blesser.

OBJETS DE LA MAISON

Je laisse à la maison tout objet inutile aux apprentissages (jouets, bijoux, ballons, jeux électroniques, téléphones, écouteurs, montre intelligentes, etc.). Je pourrais me faire confisquer ces objets par un membre du personnel et mes parents deuront venir les récupérer. L'école ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés.

Tout objet assimilable à une arme est prohibé sur le territoire de l'école. L'élève doit être en mesure de mettre son skateboard ou sa trottinette (pliable) dans son casier, sinon il doit le barrer à l'aide d'un cadenas sur la clôture ou sur le support à vélo.

RESPECT DU MATÉRIEL

Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme d'incendie et endommagement des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devront défrayer les coûts liés à de tels gestes.

DÉPLACEMENTS

Je me déplace calmement en marchant et en silence dans l'école afin de respecter les adultes et les élèves qui sont au travail. L'accès aux classes en dehors des heures de cours n'est pas autorisé.

VIVRE ENSEMBLE

Je dois m'adresser aux adultes de l'école en utilisant «madame» ou «monsieur» devant le prénom et en utilisant le **vous**. Cette politique sera utilisée progressivement au cours du premier cycle.

J'accepte les opinions et les différences des autres. Je ne pratique aucune forme d'intimidation ou de discrimination liée au sexe, à la religion, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle handicap, à l'identité ou l'expression de genre telle que définie par la Charte des droits et libertés de la personne.

